

PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A UN DEFRICHEMENT POUR MISE EN CULTURE DE 63 ha 13 a 24 ca
à PARENTIS EN BORN

Demandeur: SCEA DE LA PEYRE

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de PARENTIS EN BORN (40160) durant **32 jours** consécutifs **du 22 juillet 2013 au 22 août 2013 inclus**.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

M. LAJAUNIE Jean-Pierre, magistrat à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. GAUZERE Vincent, géomètre expert est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, la demande de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de PARENTIS EN BORN aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00, et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. LAJAUNIE Jean-Pierre, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de PARENTIS EN BORN, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. LAJAUNIE Jean-Pierre, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Lundi 22 juillet 2013 : de 14 h 30 à 17 h 30
- Jeudi 08 août 2013 : de 14 h 30 à 17 h 30
- Jeudi 22 août 2013 : de 14 h 30 à 17 h 30

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de PARENTIS EN BORN et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer - Service Nature et Forêt) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, SCEA DE LA PEYRE représentée par M. BANOS Olivier.

LE PREFET